

Projet de délibération - Conseil d'administration - Séance du 24 septembre 2021
Point XI - Demande de modification de la délibération n° 2021-54 du 18 juin
2021 portant sur l'approbation du lancement et de la signature du marché
public relatif aux travaux de la Phase 3 de « construction neuve du bâtiment
Learning centre dit La Ruche » - lot n° 18 « photovoltaïque »

Fondements juridiques :

- Articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Code de la commande publique ;
- Délibération n°2019-40 du 24 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2

Contexte de la délibération :

Le Conseil d'Administration, par délibération n° 2021-54 du 18 juin 2021, a autorisé le lancement d'une consultation anticipée pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures du futur Learning Centre dit la RUCHE.

Les caractéristiques essentielles de la consultation étaient les suivantes :

- Marché de travaux ;
- Procédure : Appel d'offres ouvert ;
- Durée globale prévisionnelle : se confond avec la durée de la phase 3 : soit 22 mois (dont 4 mois de préparation) ;
- Variantes : pas de variante exigée ni de variante libre ;
- Prestations supplémentaires Eventuelles : maintenance de l'équipement d'une durée maxi de 2 ans ;
- Montant du marché : estimé à 334 600,00 € HT, réparti comme suit :
 - Solution de base : 328 200,00 € HT
 - Prestation supplémentaire éventuelle : 6 400,00 € HT.

Toutefois, pour des raisons tenant à des incertitudes sur la définition du besoin et à son imbrication avec le contrat de travaux, il apparaît opportun de retirer la prestation supplémentaire éventuelle de la consultation. En effet, les besoins précis en maintenance ne pourront être totalement recensés que lorsque les caractéristiques définitives des équipements photovoltaïques seront connues (après attribution du marché de travaux). Une consultation ultérieure sera lancée en 2024 pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements.

Objet de la délibération :

Il est proposé au Conseil d'administration de modifier la délibération n°2021-54 du 18 juin 2021 portant sur l'approbation du lancement et de la signature du marché public - lot n°18 « Panneaux photovoltaïques » - en retirant de ses caractéristiques essentielles, la prestation supplémentaire éventuelle relative à la maintenance des équipements pour une durée de deux ans.